

CRISTAL Rente

SITUATION AU 31/12/2022



Distribution trimestrielle

3,13 € /PART

Versement le 25/01/2023.



Prix de souscription

250 € /PART



Nombre de parts émises

2 141 277



Collecte du trimestre

35 133 874 €



Capitalisation

535 319 366 €



Nombre d'associés

8 013 → 8 638

Au 01/10/2022

Au 31/12/2022

BULLETIN D'INFORMATION - N°43

ÉDITORIAL

4^{ÈME} TRIMESTRE 2022

VALIDITÉ DU 01/01/2023

AU 31/03/2023

En ce début d'année 2023, les données statistiques des SCPI ne sont pas encore connues mais l'on s'attend à un record de collecte de plus de 10 milliards d'euros.

Pour CRISTAL Rente, qui a été classée meilleure SCPI de commerces par deux mensuels grand public⁽¹⁾, les comptes de l'exercice 2022 confirment son succès auprès des investisseurs.

Ainsi, au cours du quatrième trimestre, la SCPI a enregistré plus de 35 millions d'euros de souscriptions portant la capitalisation à 536 millions d'euros.

Un autre chiffre mérite également d'être souligné dans le bilan 2022, celui des investissements réalisés par les équipes du pôle investissement et de l'asset management à hauteur de 177 millions d'euros d'acquisitions - dont pour la première fois hors Hexagone 42 millions d'euros en Espagne - qui concourent pleinement à la performance de rendement du fonds en 2023.

Même si beaucoup d'incertitudes économiques et sociales continuent de peser en France et à l'international, la Société de gestion aborde l'année 2023 qui s'engage avec une vision confiante.

La Société de gestion

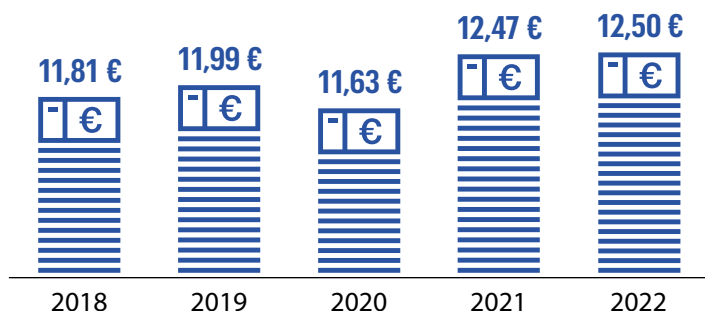
DISTINCTION 2022



(1) Victoire d'or 2022 Le Particulier dans la catégorie SCPI de commerces, Premier prix 2022 Mieux Vivre Votre Argent.

PERFORMANCES FINANCIÈRES _____ T4 2022

DISTRIBUTION ANNUELLE _____



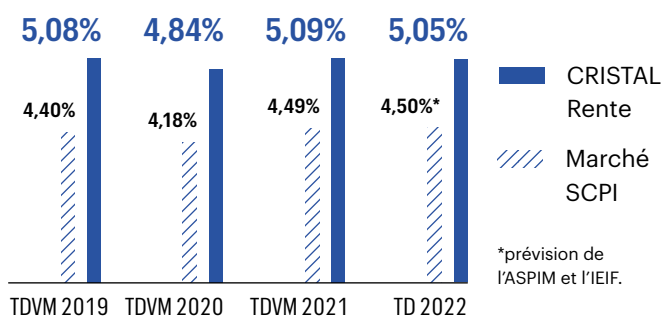
Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

ÉVOLUTION DU PRIX DE SOUSCRIPTION _____



* Augmentation du prix de la part au 01/08/2022.

TAUX DE DISTRIBUTION _____



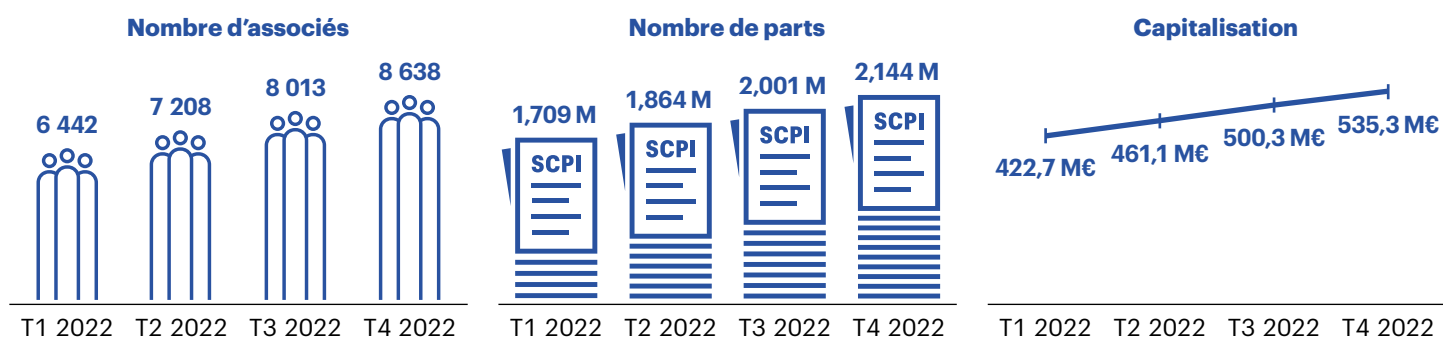
*prévision de l'ASPIIM et l'IEIF.

VALEURS DE RÉFÉRENCE (POUR UNE PART) _____

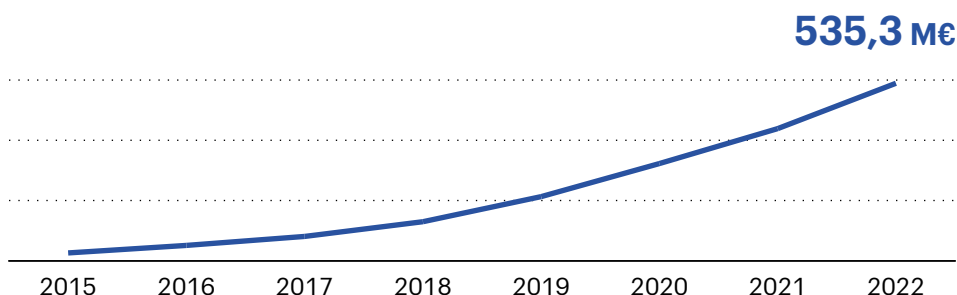


*Valeurs 2021.

ÉVOLUTION DE LA SCPI SUR 4 TRIMESTRES _____



ÉVOLUTION DE LA CAPITALISATION ANNUELLE AU 31 DÉCEMBRE _____



RENDEMENT GLOBAL IMMOBILIER _____

Rendement global immobilier 2022*

7,85%

*Sur la base des valeurs 2021 et 2020.

SITUATION LOCATIVE

T4 2022

RÉPARTITION PAR TYPOLOGIE
(% DE LA VALEUR VÉNALE)

Autres
8,43%

5,39% Automobile
1,02% Santé, Loisirs
0,18% Activité professionnelle
0,16% Résidence gérée
1,27% Bazar
1,67% Vacant

Restauration
15,71%

Répartition par typologie

Commerce alimentaire
52,28%

Bricolage et jardinerie
22,30%

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE*

Étranger
7,83%

Île-de-France
18,99%

Région
73,18%

Taux d'occupation

TOP*
98,11%

TOF**
97,15%

Vacance locative : 2,85%

187 Locataires

197 Baux

Surface totale
374 555 m²

* % de la valeur venale.

* Taux d'occupation physique. ** Taux d'occupation financière.

DERNIÈRES ACQUISITIONS

Localisation

Type d'actif

Surface

Prix AEM HT

Date d'acquisition

Buffalo Grill

LEMPDES (63),
ABBEVILLE (80)

Restauration

875 m²

3,3 M€

Novembre 2022

Carrefour

ESPAGNE - 8 ACTIFS

Commerce alimentaire

35 292 m²

43,5 M€

Décembre 2022

Picard

LIDL

Norauto

biocoop

MILLY-LA-FORÊT (91)

Portefeuille d'actifs : Commerce alimentaire
Automobile - Santé - Restauration

5 496 m²

10,5 M€

Décembre 2022

ACTIFS EN COURS DE COMMERCIALISATION

Adresse	Type de surface	Surface (m²)	VLM* HT (€)	Commentaires
AMNEVILLE-LES-THERMES	Commerce (2 locaux)	1 211	149 950	Commercialisation en cours
LAPALISSE	Commerce	1 196	107 640	Commercialisation en cours
THUIR	Commerce	1 497	123 615	Commercialisation en cours
LOUVECIENNES	Commerce (2 locaux)	115	23 154	Commercialisation en cours
BOISSY-SAINT-LÉGER	Commerce (2 locaux)	269	41 920	Commercialisation en cours
MARSEILLE	Commerce	1 450	220 000	Commercialisation en cours
REVEL	Commerce	1 330	106 400	Travaux en cours

* Valeur locative de marché.

LOYERS FACTURÉS

T4 2022

7 832 660 € HT

MODALITÉS DE SOUSCRIPTION

Le prix de souscription de la part a été porté à 250 € depuis le 01/08/2022.

Prix de souscription	250 €
Minimum de souscription	1 part
(lors de la première souscription)	
Délai de jouissance	6 mois
Commission de souscription	10% TTI
Commission de gestion	13,20% TTC
(des produits locatifs HT et des produits financiers nets de frais de gestion)	

CONDITION DE CESSION

Condition de retraits des associés

- Tout associé a le droit de se retirer de la société conformément à la clause de variabilité du capital. Le remboursement des parts s'effectue sur la base de la valeur de retrait fixée par la Société de gestion selon notamment les modalités suivantes :
 - Il existe des demandes de souscription pour un montant égal ou supérieur aux demandes de retrait. Dans ce cas, la valeur de retrait est égale au prix de souscription en vigueur moins les frais de souscription, soit 225 €.
 - Lorsqu'il n'y a pas de contrepartie aux dernières demandes de retrait, le retrait s'effectue par diminution du capital. La valeur de retrait établie par la Société de gestion ne peut être supérieure à la valeur de réalisation ni inférieure à celle-ci diminuée de 10% sauf autorisation de l'AMF.
- La Société de gestion tient au siège social de la société un registre sur lequel est inscrit, par ordre chronologique de réception, les demandes de retrait notifiées à la Société de gestion. Les parts remboursées sont annulées.

Cession de gré à gré

- Les conditions sont librement débattues entre les intéressés. Si la cession se réalise, elle doit être signifiée à la société. Si l'acquéreur n'est pas associé, la cession est soumise à l'agrément du gérant qui résulte soit d'une notification, soit du défaut de réponse dans un délai de 2 mois à compter de la demande. La Société de gestion percevra du cessionnaire, pour toute cession faite sans l'intervention de cette dernière, une commission de 90 € TTI à titre des frais de dossier.

Cession par l'intermédiaire de la Société de gestion

- Si la cession est réalisée par confrontation des ordres d'achat et de vente, en application des dispositions de l'article L.214-93 du CMF, la Société de gestion percevra une commission de 4% TTI, calculée sur le montant de la transaction (prix d'exécution).
- La société ne garantit pas la cession des parts.

Période	Retraits (Nb de parts)	Valeur de retrait
T4 2022	6 539,45	225 €

DATE DE JOUISSANCE

La date de jouissance des parts est fixée en fonction de la date d'encaissement des fonds correspondants et non en fonction de la date de signature du bulletin de souscription.

La date d'entrée en jouissance des parts est fixée au 1^{er} jour du sixième mois suivant le mois de souscription au cours duquel les fonds ont été encaissés.

FISCALITÉ - VALEUR IFI

Revenus imposables

La SCPI est une société civile transparente dont les résultats sont imposés entre les mains des porteurs de parts dans la catégorie des revenus fonciers au prorata de leurs droits dans la société. Si l'associé est une personne morale assujettie à l'impôt sur les sociétés, le revenu imposable est déterminé conformément aux règles applicables aux bénéfices industriels et commerciaux.

Plus-values

Les plus-values réalisées par les particuliers font l'objet d'une imposition au taux actuellement en vigueur de 36,20%, dont 19% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% au titre des prélèvements sociaux. La plus-value brute (prix de cession, prix de revient frais et droits compris) est diminuée d'un abattement qui, en fonction de la durée de détention, est de 1,65% par an au-delà de la 5^e jusqu'à la 21^e année, 4% au terme de la 22^e année (1,60%) et 9% pour chaque année au-delà de la 22^e année, soit une exonération totale au bout de 30 ans.

La taxe sur les plus-values immobilières est assise sur les plus-values imposables d'un montant supérieur à 50 000 euros. Les taux du barème de 2% à 6% sont applicables au montant total de la plus-value imposable correspondante réalisée par le cédant, et cela dès le premier euro de plus-value imposable.

Valeur IFI

Les parts de SCPI entrent dans le champ d'application de l'IFI.

La valeur IFI correspond à la valeur de retrait au 31 décembre de l'année écoulée (222,60 €) pondérée par le ratio immobilier correspondant au rapport entre la valeur vénale des actifs immobiliers et la valeur estimée totale des actifs du bilan. Ainsi, la valeur IFI 2022 est de 192,35 €.

VALEUR DE RÉALISATION 2021

La valeur de réalisation d'une part est égale à 219,23 €. Cette valeur est calculée sur la base d'expertise du patrimoine au 31 décembre 2021.

MARCHÉ SECONDAIRE DES PARTS

Le marché secondaire est régi par les dispositions de la note d'information et des statuts en application de l'article L.214-93 du CMF.

DONNÉES ASSOCIÉES

En cas de modification de vos coordonnées personnelles (changement de RIB, d'adresse...) : merci de nous adresser votre demande signée accompagnée de la photocopie recto/verso de votre carte d'identité ou de votre passeport en cours de validité et du justificatif relatif à ce changement (RIB - justificatif de domicile) par mail à l'adresse suivante : contact@inter-gestion.com ou par voie postale à l'adresse de la Société de gestion : 2, rue de la Paix, 75002 Paris.

SFDR / DISCLOSURE

La publication des informations ci-dessous est effectuée conformément aux exigences du Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019.

Classification SFDR :

La SCPI relève du champ d'application de l'article 6 du Règlement Européen n°2019/2088. À ce titre, la SCPI ne fait pas la promotion des caractéristiques environnementales et/ou sociales et n'a pas un objectif d'investissement durable.

Inter Gestion REIM peut intégrer, sans que cela ne soit systématique et sous réserve que cela soit pertinent, certains risques en matière de durabilité. Ainsi, il peut arriver que concomitamment à l'analyse des éléments financiers, les processus de prise de décisions d'Inter Gestion REIM incluent un certain nombre de critères qu'elle estime pertinents en matière de durabilité sans que ces considérations relatives aux critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (Critères « E.S.G. ») ne constituent un engagement de la part d'Inter Gestion REIM.

Risque de durabilité :

La SCPI est exposée à des risques en matière de durabilité. Le risque en matière de durabilité est un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement. Inter Gestion REIM estime que la SCPI est confrontée à plusieurs risques en matière de durabilité. Tous sont gérés de manière active afin d'en limiter l'occurrence et l'impact financier si ces risques devaient survenir.

Ces risques se regroupent autour de quatre grandes familles :

1. Risques de responsabilité liés au changement climatique ;
2. Risques physiques liés au changement climatique ;
3. Risques de transition liés au changement climatique ;
4. Risques liés à la biodiversité.

Règlement Taxonomie :

Conformément au règlement (UE) 2020/852 dit « Taxonomie », Inter Gestion REIM précise que les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Pour toute demande, nous vous invitons à écrire à l'adresse suivante :
contact@inter-gestion.com



Société civile de placement immobilier à capital variable
VISA de l'AMF délivré sur la note d'information SCPI n° 18-06 du 15/05/2018 • RCS PARIS : 531 884 070 • 2 rue de la Paix - 75002 PARIS



Société de gestion de portefeuille
Agrément AMF n°GP 12000008 du 29 Février 2012 • Société Anonyme au capital de 240 000 € • RCS PARIS : 345 004 436 • 2 rue de la Paix - 75002 Paris • Tel. 01 43 12 52 52 • www.inter-gestion.com